



A-t-il le droit de ramener sa maitresse sous mon toit?

Par **Bonnet valerie**, le **11/08/2009** à **10:45**

Bonjour, mon ex concubin vivant sous le même toit que mes enfants et moi-même a-t-il le droit de ramener sa maîtresse pour y vivre même si je m'y oppose?
merci

Par **doudou**, le **12/08/2009** à **10:40**

bonjour

j'ai déjà eu ce cas là avec une ex mais si ton ex est noté sur le bail il a le droit comme toi de vivre chez toi car c'est aussi chez lui.

donc même si vous ne faites plus rien ensemble sous ton toit il peut voir des personnes car il est aussi chez lui vis à vis de la loi.

si tu veux plus de lui il faut rompre le bail mais ça veut dire partir ou payer le loyer seul (si tu prouve que c'est possible pas de souci)

voilà y'a une autre solution c'est au bout d'un certain temps si il revient plus ou que tu payes tout et lui rien le faire retirer du bail pour abandon ou non paiement des loyers mais c'est pas facile!

en extrême si il n'est ni sur le bail et ne paye rien y'a la solution radicale changement de serrure tu et chez toi tu fais ce que tu veux mais ça veut dire le foutre à la porte

alors bonne chance et avant de faire ça dialogue dialogue si il est pas trop bête il comprendra que pour les enfants c'est pas bon j'espère t'avoir aidé bye.